

29/5/2018
30/5/2018



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2018 À 18H00

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 22

Votants : 28

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Isabelle PALAZZOLI, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Florian VIALLA, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absents avec procuration

Madame Marie ADAMO-BRONSONE donne procuration à Monsieur le Maire
Monsieur Bernard REBUFFEL donne procuration à Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI
Monsieur Robert BOJANOVICH donne procuration à Monsieur Jean-François GIAUME
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BIANCHERI
Monsieur Régis BELLI donne procuration à Madame Monique LAUGIER
Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN donne procuration à Madame Christine PETRUCCELLI
Monsieur Cédric CIRASA donne procuration à Madame Marie-Paule ZANOTTI

Absent excusé :

Monsieur Joseph COSENTINO

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance.

2/ OBJET : CONTRAT DE CO-RÉALISATION- CROSSOVER SUMMER 2018

Madame Pasquale HATTEMBERG, Adjointe au Maire, expose à ses collègues

Dans le cadre de la programmation des animations de la saison estivale 2018, la commune désire proposer au public une offre musicale diversifiée.

L'association Panda Events a souhaité se produire à Villefranche dans le cadre du Crossover Summer. Dans cette perspective la commune et les organisateurs ont envisagé un partenariat pour l'organisation d'un concert programmé le 9 juin au soir au théâtre de verdure. .

Cette collaboration prendrait la forme d'un contrat de co-réalisation dont le projet était annexé à l'ordre de votre jour et dont les principales dispositions sont les suivantes

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE « CO-REALISATEUR »

- Mise à disposition du Théâtre de verdure et des jardins de la Citadelle le 9 juin
- Horaires de montage 9 Juin 12h00 – 18h00
- Horaires d'exploitation 9 Juin 18h00 – 02h00
- Horaires de démontage 10 Juin 02h00 - 06h00
- Mise à disposition de 20 barrières
- Mise à disposition de 15 tables
- Mise à disposition de 60 chaises
- Wifi Ville de Villefranche-sur-Mer
- Présence d'un agent pour la permanence électrique

La contribution de la commune dans le cadre de cette collaboration est estimée à **4 750,00 euros.**

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION PANDA EVENTS- « ORGANISATEUR »

- Application et respect du règlement des salles, locaux et lieux publics du 28 mai 2014.
- Production du Crossover Summer entièrement montée. Fourniture du personnel (régie audiovisuelle,...) et du matériel nécessaire à la bonne réalisation de l'évènement en complément du personnel et du matériel mis à disposition par le co-réalisateur; présentation d'un dossier «Sécurité» comprenant le descriptif de tous les aménagements et tous les matériels utilisés pour l'organisation de la manifestation
- Responsabilité artistique de la représentation.
- Prise en charge de tous les frais liés à la production du spectacle (cachet et indemnités des artistes, transport, frais techniques et administratifs, frais de communication, déclaration des personnels, etc.) autres que ceux mis à la charge du CO-REALISATEUR
- Prise en charge du règlement des droits d'auteur (SACEM ou autres droits d'auteur) et des taxes fiscales et parafiscales afférentes au concert (TVA ou autres).

Prise en charge de la billetterie - le prix des billets est fixé à :

15€ (Prévente) /: 20€ (NORMAL) / 25€ (SUR PLACE) / 40€ (ESPACE VIP)

La contribution de L'ORGANISATEUR dans le cadre de ce partenariat est estimée à **28 018 €**

- Est également prévu le versement d'une caution d'un montant de 1000 €.

CONDITIONS FINANCIERES.

Les dépenses prévisionnelles de la manifestation à la charge des co-contractants s'élèvent à 32 768€.

La commune- « Co-réalisateur » contribuera à concurrence de 4 750€ correspondant à 14 ,5% des charges (mise à disposition des lieux, autres).

L'Association Panda- Events « 'Organisateur » contribuera à concurrence de 28 018€ soit 85,5% des dépenses de production.

Le partage des recettes de la billetterie se fera de la manière suivante :

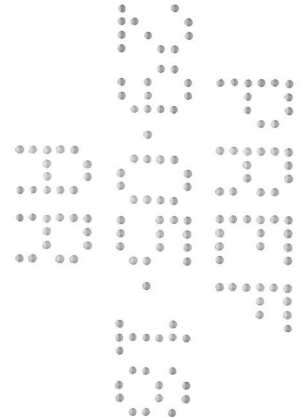
- 14,5 % au profit du co- réalisateur
- 85,5% au profit de l'organisateur

Elle leur demande de se prononcer pour :

- Décider la conclusion d'un contrat de co-réalisation avec l'association Panda Events pour l'édition du Crossover Summer du 9 juin 2018 selon les dispositions figurant au contrat dont le projet était annexé à l'ordre du jour
- Autoriser Monsieur le maire à signer ledit contrat

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE**



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives